

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une **séance extraordinaire** de son conseil, le vingt cinquième jour (25^e) jour du mois de février 2019 à 18h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	siège # 1
	M. Richard Picard, conseiller	siège # 3
	M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
	M. Gaétan Côté, conseiller	siège # 5

Sont absents :	M. André Therrien	siège # 2
	M. Marc Cantin	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, M. Denis Lalumière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Embauche du nouveau chef du service des travaux publics
- 5- Acquisition d'une caméra de surveillance au chalet des loisirs
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est ouverte à 18 h.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Richard Picard
Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

2019-02-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Période de questions

Aucune question n'est formulée.

4- Chef du service des travaux publics - embauche

DÉMISSION DE M. CHRISTIAN VACHON

CONSIDÉRANT que M. Christian Vachon détient un poste d'opérateur-journalier et ce, depuis le 17 mars 2017;

CONSIDÉRANT que M. Christian Vachon a remis sa démission par écrit à titre d'opérateur-journalier pour le 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT que M. Christian Vachon a donné un préavis de six semaines respectant ainsi le délai prévu à la convention collective en vigueur au sein de la Municipalité;

Il est proposé par Julie Lamontagne,
Et résolu,

D'ACCEPTER la démission de M. Christian Vachon à titre d'opérateur-journalier pour la Municipalité du Canton de Stratford, et ce, à compter du 1^{er} mars 2019;

DE VERSER à M. Christian Vachon le solde de ses vacances accumulées.

2019-02-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

LETTRE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'une lettre d'entente signée le 14 mars 2017 (lettre d'entente no 9) entre le Syndicat des employés-es municipaux du Canton de Stratford - CSN et la Municipalité (lettre d'entente no 9), cette dernière était autorisée à confier à un salarié la fonction de Responsable de la voirie, des infrastructures et des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente précise que la municipalité peut confier cette fonction à un salarié pour la durée qu'elle décide;

CONSIDÉRANT que la municipalité avait confié cette fonction à M. Christian Vachon;

CONSIDÉRANT qu'en démissionnant de son poste de salarié, M. Vachon démissionne par la même occasion de sa fonction de Responsable de la voirie, des infrastructures et des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite revoir l'organisation du service de la voirie, des infrastructures et des bâtiments;

Il est proposé par Julie Lamontagne
Et résolu,

DE METTRE FIN à l'application de la lettre d'entente no 9;

D'INFORMER le Syndicat des employés-es municipaux du Canton de Stratford – CSN de cette décision.

2019-02-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

ABOLITION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR-JOURNALIER

CONSIDÉRANT que le conseil a accepté la démission de M. Christian Vachon à titre d'opérateur-journalier à compter du 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT que le poste occupé par M. Christian Vachon deviendra vacant le 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4-3.00 de la convention collective en vigueur, toute décision d'abolir un poste doit être entérinée par le conseil municipal;

Il est proposé par Julie Lamontagne,
Et résolu,

D'ABOLIR le poste d'opérateur-journalier occupé par M. Christian Vachon.

2019-02-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

CRÉATION DU POSTE DE CHEF DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'une partie importante des responsabilités confiées au Responsable de la voirie, des infrastructures et des bâtiments étaient des responsabilités de gestion;

CONSIDÉRANT que ces fonctions sont essentielles au bon fonctionnement du service de la voirie, des infrastructures, des bâtiments et de la municipalité dans son ensemble;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation du service de la voirie, des infrastructures et des bâtiments effectués par la direction générale et le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de placer le service de la voirie, des infrastructures et des bâtiments sous la responsabilité d'un gestionnaire détenant un statut de cadre au sein de la municipalité;

Il est proposé par Gaétan Côté,
Et résolu,

DE CRÉER le poste cadre de Chef du service des travaux publics et ce, à compter du 1^{er} mars 2019.

2019-02-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

EMBAUCHE - CHEF DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'importance qu'une personne soit nommée au poste de Chef du service des travaux publics pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que différents médias écrits et électroniques ont été utilisés afin de solliciter des candidatures tant au plan local, régional que dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que cet affichage a permis de recevoir plusieurs candidatures;

CONSIDÉRANT qu'un comité a procédé à une sélection rigoureuse des candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité recommande la nomination de M. Éric Côté à titre de Chef du service des travaux publics de la municipalité;

Il est proposé par Richard Picard,
Et résolu,

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Éric Côté au poste de Chef du service des travaux publics et ce, à compter du 4 mars 2019;

DE VERSER à M. Éric Côté un salaire annuel de 58 302.40 \$ et de lui accorder les avantages sociaux associés à ses fonctions (régime de retraite, assurances collectives, vacances annuelles et congés fériés).

2019-02-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5- Acquisition d'une caméra de surveillance

CONSIDÉRANT que suite à la fermeture de la caisse il y a lieu de relocaliser le défibrillateur au chalet des loisirs, emplacement stratégique et accessible en tout temps;

CONSIDÉRANT que cet équipement peut sauver des vies;

CONSIDÉRANT son coût d'achat évalué à plus de 1 700 \$;

Il est proposé par Gaétan Côté,
Et résolu,

D'ACCEPTER la soumission de Télé Alarme Plus inc. au montant de 795 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'un système de caméra de surveillance avec enregistreur.

2019-02-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Période de questions

Aucune question n'est formulée.

7- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Mme Isabelle Lamontagne
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 18 h 20.

2019-02-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



Denis Lalumière
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire